



Commune de Val-de-Ruz

Conseil communal

ANALYSE DE LA SITUATION DE LA JEUNESSE À VAL-DE-RUZ

**Demande de délai pour la réponse au postulat
PO15.008**

Version : 1.0 - TH 222517

Date : 30.11.2016

Révisions

Date	Version	Description	Auteur(s)
29.11.2016	0.1	Création du document	ACP
30.11.2016	1.0	Validation par le CC	CC

Table des matières

1.	Résumé	3
2.	Argumentaire	3
3.	Conclusion.....	4

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Résumé

Lors de l'adoption du rapport relatif à l'octroi d'une subvention renouvelable d'une durée de trois ans au Centre jeunesse de Val-de-Ruz (ci-après Centre de jeunesse), pour les années 2016 à 2018, le groupe socialiste a déposé le postulat suivant :

« Nous souhaitons que le Conseil communal analyse la situation de la jeunesse dans notre commune et propose des mesures adaptées pour répondre à ses besoins, en visant la prévention, mais également l'animation et la culture.

Ceci notamment en examinant la possibilité d'élargir les prestations du Centre jeunesse de Val-de-Ruz ».

Le postulat ayant été déposé en date du 15 décembre 2015, une réponse aurait dû vous parvenir jusqu'à aujourd'hui. Ceci n'étant pas réalisable de manière circonstanciée, nous vous présentons donc une demande de prolongation du délai de réponse.

2. Argumentaire

Dans son rapport du 14 décembre dernier, le Conseil communal vous a présenté une demande d'octroi d'une subvention renouvelable pendant trois ans au Centre de jeunesse, avec, entre autres, comme argument qu'il lui était nécessaire de pouvoir disposer de temps pour déployer sa stratégie en matière de politique de la jeunesse.

En premier lieu, nous nous trouvons juste au terme de la 1^{re} année de fonctionnement du Centre de jeunesse avec la nouvelle subvention. Le bilan n'est donc pas encore réalisé, bien que nous ayons eu des contacts réguliers avec le Centre de jeunesse en particulier en ce qui concerne la fréquentation et la mise en œuvre de certains de leurs projets.

D'autre part, les contraintes liées aux prévisions 2017 des finances communales ne nous permettent pas d'envisager une augmentation des prestations à la jeunesse en dehors de la création de nouvelles places d'accueil parascolaire. Pour rappel, cette priorisation répond tant aux besoins avérés des familles, qui doivent trouver des solutions de garde afin de concilier vie familiale et professionnelle, qu'à la mise en œuvre des objectifs de la Loi sur l'accueil des enfants (LAE), du 28 septembre 2010.

Ainsi, nous avons dû renoncer à regret pour 2017 à la réalisation, sur le territoire de Val-de-Ruz, du projet Midnightsports qui s'adresse aux jeunes de 12 à 17 ans et qui aurait constitué une animation complémentaire à ce qui existe déjà. Nous espérons pouvoir trouver des solutions pour l'intégrer au budget 2018 bien que les perspectives financières ne soient pas très favorables.

Le volet prévention, relevé dans le postulat du groupe socialiste, est également un sujet important pour le Conseil communal. Il est prioritairement traité au niveau de l'école et de la mise en œuvre du nouvel arrêté sur la médecine scolaire. A Val-de-Ruz, nous avons l'avantage d'avoir, réunis dans le même cercle scolaire, la presque totalité des jeunes du territoire communal. L'école est donc, pour nous, le vecteur idéal et privilégié en matière de prévention. Nous pourrions vous tenir informés de façon plus circonstanciée une fois le concept validé. Toutefois, les premiers échanges avec la coordinatrice cantonale de la santé scolaire récemment engagée montrent que nous intégrons déjà les objectifs du nouveau modèle dans notre pratique actuelle.

En matière de sports, le projet de La Suisse Bouge a été largement suivi par les élèves qui réalisent depuis deux ans la très grande partie des heures d'exercice accumulées durant la semaine au travers d'activités diverses intégrant de nombreuses valeurs portées par l'école. D'un coût modeste par rapport aux résultats obtenus, l'organisation de cette semaine sera prorogée en 2018.

Enfin, le volet culture avance également petit à petit, les restrictions budgétaires étant les mêmes que pour les autres services. Nous profitons, dans ce domaine, de soutenir et de valoriser les opportunités qui s'offrent à nous dans l'attente de pouvoir développer des projets nouveaux. En particulier, des partenariats existent avec Le Cinoche, l'association Parc régional Chasseral, Evologia ou les Jardins musicaux. Les élèves bénéficient également d'une « saison culturelle » dans le cadre de l'école. Des synergies ont d'ailleurs pu être trouvées entre cette dernière et le dicastère de la culture afin d'associer des soirées publiques aux représentations scolaires (Moi Ôta, rivière d'Hiroshima ainsi que les Petits chanteurs à la gueule de bois).

3. Conclusion

Le volet « analyse » de la situation de la jeunesse de Val-de-Ruz est un dossier en construction, qui nécessite un travail important, ainsi que la prise en compte de projets qui sont encore en révision ou en cours d'élaboration. Il ne nous est dès lors pas possible de répondre au postulat dans les délais attendus. Nous vous prions donc de bien vouloir admettre que des actions sont déjà menées dans ce domaine et de nous accorder une prolongation pour y répondre de manière plus circonstanciée.

Veillez croire, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 30 novembre 2016

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président Le chancelier
F. Cuche P. Godat